

1. Conseil municipal précédent

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Travaux de voirie 2021 : attribution du marché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- ATTRIBUE le marché de travaux de voirie 2021 à l'entreprise à l'entreprise CHARIER TP, pour un montant de 40 863.00€ HT
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

3. Terrain multisport (City stade) : attribution du marché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- ATTRIBUE le marché de fourniture et de pose d'un city stade place du Champ de Foire à l'entreprise KASO 2 pour un montant de 40 422 € H.T
- ATTRIBUE les options suivantes à l'entreprise KASO 2
 - o 2 : Fourniture et pose d'un pare ballon scellement sur 4 angles et 2 longueurs et 2 frontons pour un montant de 1 950 € H.T
 - o 4 : Gazon synthétique pur polyéthylène en 23 mm sablé pour une pratique sportive multi-activités (tennis, volley, foot, basket...) pour un montant de 7 000 € H.T
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4. Fourniture de repas pour la restauration scolaire : lancement de la consultation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- AUTORISE le lancement de la consultation pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire de la commune de Saint-Mesmin
 - o MAPA Fournitures et services
 - o Montant estimatif
 - Pour 1 an : 72 000 € par an
 - Soit un montant total de 288 000 € sur 4 années.
 - o Calendrier
 - Date de publication 04 Octobre 2021
 - Date Limite de Retour des Offres : 02 novembre 2021
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

5. Plan de relance numérique : Plan de financement et sollicitation de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessous

Dépenses	HT	Recettes	%	
Dépenses éligibles	7 983,14 €	Subventions	3 556,49 €	44,55%
Acquisition tablettes numériques	4 911,34 €	Académie de Nantes	3 556,49 €	44,55%
Acquisition vidéoprojecteur laser	3 071,80 €			
Dépenses non éligibles	0,00 €	Emprunt et autofinancement	4 426,65 €	55,45%
		<i>Autofinancement</i>	4 426,65 €	
TOTAL HT	7 983,14 €		7 983,14 €	100,00%

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter la subvention
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6. Assurance des risques statutaires du personnel : adhésion contrat groupe

Le Conseil Municipal :

- Avec 15 voix Pour et 2 absentions DECIDE son adhésion au contrat d'assurances des risques statutaires du personnel à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025
- Avec 16 voix Pour et 1 abstention DECIDE de souscrire pour les agents affiliés
 - o à la CNRACL au taux de cotisation de 5.10% avec une franchise de 15 jours et un taux de frais de gestion par le CDG 85 de 0.12%
 - o à l'IRCANTEC au taux de cotisation de 1.15% avec un franchise de 15 jours et un taux de frais de gestion par le CDG85 de 0.05%
- Avec 14 voix Pour et 3 abstentions DECIDE d'élargir la couverture financière à la totalité des charge patronales pour les agents affiliés
 - o à la CNRACL, soit un taux de 50% de la masse salariale déclarée lors de l'appel à la prime
 - o à l'IRCANTEC, soit un taux de 35% de la masse salariale déclarée lors de l'appel à la prime
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Parcelles AB 76 & AB 527 : acquisition

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- DECIDE l'acquisition des parcelles AB 76 et AB 527 pour un montant de 20 000.00€ hors frais de notaire se décomposant de la manière suivante :
 - o 14 800€ pour les 592m² de foncier (soit 25€/m² pour les terrains zonés en U en cœur de bourg au PLUi pour la commune de Saint-Mesmin)
 - o 5 200€ pour le garage de 38m² de surface de plancher.
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 21054 du 21 juin 2021

8. Bien 14, rue des mauges : demande de recours gracieux suite préemption

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de donner suite au recours gracieux formulé par l'indivision BITEAU en retirant sa décision de préempter le parcelle AB 700,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 21065 du 05 juillet 2021

Madame la Maire lève la séance à 21h45

Lundi 4 octobre 2021

Pour affichage sur le panneau municipal



Anne ROY
Maire

Le procès-verbal sera consultable en ligne après son approbation. Les délibérations seront consultables dans leur intégralité auprès du secrétariat général de la collectivité, après validation du procès-verbal. Merci de prendre rendez-vous.